

Bulletin annuel n° 28

Année 2024



Grand fossé sud (carrière)



ISSN 1291 6692

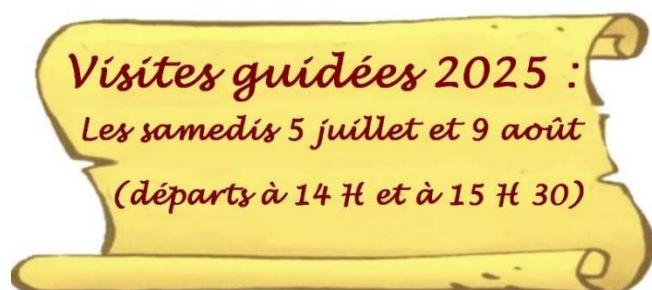
**Association pour la sauvegarde
du château de Montfort**
siège social : 3 rue de la Grande Boutière
Villiers 21500 Montigny-Montfort

mail : montfort.chateau@laposte.net
site : montfort-chateau.fr

SOMMAIRE

Bulletin annuel n° 28 - Année 2024

A la mémoire de Gérard VINCENT	2
Rapport moral	3
Bilan comptable	4 et 5
Au fil des jours – saison 2024	6 à 18
Carreaux de sol et objets divers	19 à 21
Géraud de Maulmont (Christian Rémy)	22 et 23
Testament de la princesse Amélie (1628)	24 à 28
Receveurs protestants de Montfort (17 ^e s.)	29 à 31
La fresque de la gare de Lyon	32 et 33
Acquisition par Frédéric de la Forest	34 et 35



mail : montfort.chateau@laposte.net

site : montfort-chateau.fr

Rédaction :
Robert BROISSEAU
Pierre GADALA
Christian REMY

Photographies :
Robert BROISSEAU
Jacques PETIDENT
Gérard POULLAIN
Alain ROUSSELET
Aline THIERY



20 janvier 2025 :
Nous apprenons avec tristesse le décès de notre ami
Gérard VINCENT à l'âge de 73 ans.

Gérard est un bénévole de l'association Mons fortis et un membre du conseil d'administration depuis de longues années.



Sur le site, il exerce tous les "métiers" : déblaiement, cuisine, barbecue, entretien des espaces verts, bûcheronnage, etc. Il aime se costumer, notamment quand il fait de la "maille".



Son activité préférée reste la maçonnerie, qui lui permet de "laisser sa marque" ; ce qu'il tient à faire en souvenir de son grand-père Henri VINCENT, propriétaire du château jusqu'en 1983.

Le conseil d'administration de Mons fortis, au nom de tous les adhérents, adresse ses plus sincères condoléances à sa fille Myriam ainsi qu'à toute sa famille.

Merci Gérard

Rapport moral

Nous remercions une fois encore les adhérents pour leur soutien financier et les bénévoles qui, cette année, ont été bien arrosés.

Saluons l'arrivée dès le printemps dans l'équipe de Mahalia Lemaître. Mais en fin d'année, une mutation-promotion dans la Marne nous prive de son aide et de son sourire. Bonne chance à elle !

Les travaux de l'année 2024 ont concerné essentiellement le fossé oriental et les bâtiments qui le surplombent :

- Pour mettre en sécurité l'angle nord-est de la basse-cour, il est nécessaire de reconstituer son mur d'enceinte (Wi). Ce travail se poursuivra en 2025.
- La voute du rez-de-chaussée de la tour de l'est (A) est refermée, il faut en assurer au maximum l'étanchéité.
- L'archère sud-est de cette même tour, éventrée dans sa partie basse par les démolisseurs, a été restaurée pour des raisons esthétiques (vue de l'extérieur) et de sécurité (vue de l'intérieur).

Nous avons eu cette année la chance de recevoir des visiteurs spécialistes de l'architecture médiévale : Christian Rémy (voir page 9), Christian Corvisier et Bruno Lestrat (voir page 13).

Notre vieux barnum ayant bien souffert des coups de vent et de la pluie, un nouvel abri est réalisé à peu de frais par André Cherblanc. Placé dans le fossé S, il pourra être déplacé en fonction des besoins.

En 2025, les travaux continueront dans le fossé oriental, avec de dégagement d'une nouvelle épaisseur de gravats. Afin de les remonter, le monte-charge sera prolongé de quelques mètres et un nouveau quai établi un peu plus bas.

Comme par le passé, toutes les pierres inutilisables seront stockées sur le parking, qui a été nettoyé par l'entreprise Giboulot (voir page 18).

Des travaux d'aménagement sont aussi prévus :

- au rez-de-chaussée de la tour de l'est avec le projet d'y créer un local à l'usage de l'association Mons fortis.
- au premier étage de la tour de l'ouest, qui a probablement été la chambre du seigneur, avec notamment une belle cheminée.

Nous convions tous les adhérents à venir voir la progression du chantier, à inviter leurs proches à le faire et à mobiliser de nouveaux bénévoles sur le terrain. Nous avons besoin de nouveaux bras (jeunes si possible...)

Quelques jours de visites "officielles" sont prévus (voir sommaire), mais l'accès est toujours possible sur simple rendez-vous, par mail montfort.chateau@yahoo.fr ou par le formulaire de contact du site <http://montfort-chateau.fr/>

		2024	2025
DÉPENSES			
Fonctionnement	1	prévisionnel	RÉEL
Assurance	10	1420,00	1705,37
Bureau (frais postaux)	11	300,00	312,27
Frais de banque	12	120,00	107,50
Adhésion à d'autres organismes	14	70,00	69,00
Edition bulletin	15	930,00	10,00
Divers (prestation OT du Montbardois)	17		958,80
Dépliants Château de Montfort			45,00
Divers			202,80
Equipement et entretien du site	3	580,00	445,90
Aménagement pour bénévoles	32		625,00
Achat de fleurs (pivoines)			50,00
EDF	33	380,00	15,00
Carburant	34	200,00	388,66
Outilage	35		42,24
Intendance	4	1200,00	1050,48
Travaux	5	400,00	850,15
Matériaux (ciment)	51	400,00	500,00
Courroie pour tondeuse			324,00
Chaîne monte-charge + accessoires			29,90
Outilage (brosse, vis, etc.)	52		433,96
TOTAL DES DÉPENSES		3600,00	4051,90
RECETTES			
Ressources propres à l'association	6	prévisionnel	RÉEL
Adhésions	60	3300,00	4506,30
Dons des adhérents	61	1200,00	1420,00
Produit des visites	62	800,00	1550,00
Dons des visiteurs		1300,00	244,00
Apport de trésorerie	66	300,00	1292,30
TOTAL DES RECETTES		3600,00	1075,58
BILAN		0,00	454,40
			0,00

Actif au 01-01-2024 : **2387,81**

Actif au 31-12-2024 : **2842,21**

Bilan comptable 2024

Les dépenses :

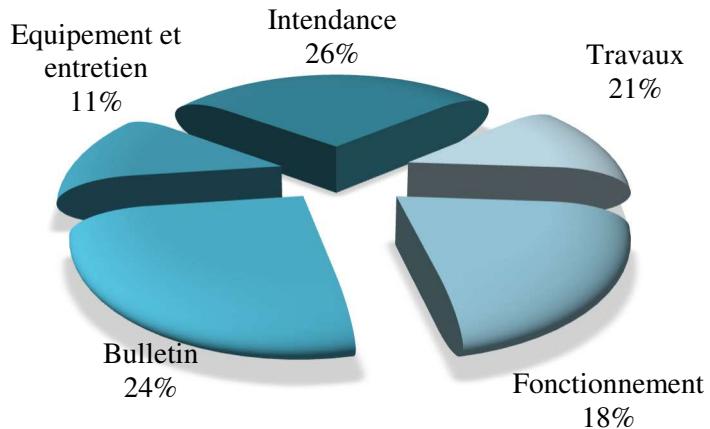
La trésorerie de l'association affiche cette année un solde positif de 454,40 €.

La fourniture d'électricité et l'impression du bulletin annuel subissent une légère augmentation.

Les dépenses de travaux augmentent de près de 400 € malgré une diminution de 250 € de l'outillage. Ces dépenses sont dues aux importants travaux de maçonnerie dans le fossé oriental et dans la tour de l'est, qui ont nécessité l'emploi en plus grande quantité de ciment (174 € de plus qu'en 2023).

Pour prolonger le monte-chARGE vers le bas, il a fallu investir dans un longueur supplémentaire de chaîne qui a coûté 434 €.

Les frais d'intendance ont légèrement diminué. Ils couvrent surtout le coût des repas durant les deux sessions d'été, le week-end de l'assemblée générale et celui des journées européennes du patrimoine. Le reste de l'année les bénévoles prennent en charge leur repas "tirés du sac".



Les recettes :

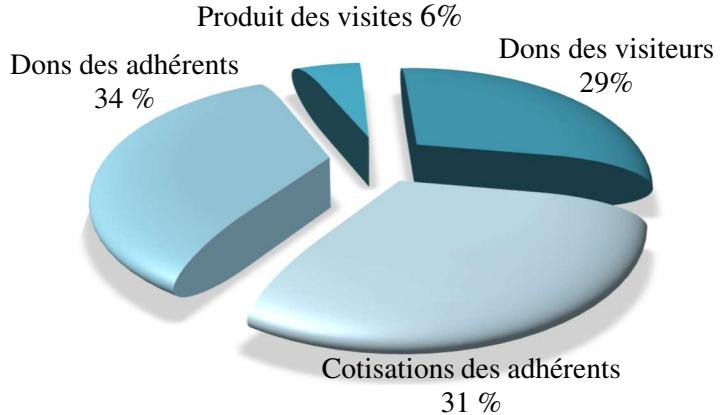
Le montant des cotisations des adhérents a progressé de 375 €.

Mais cette année nous remercions particulièrement les adhérents pour la générosité de leurs dons qui s'élèvent à 1550 €, soit 760 € de plus que l'an dernier.

Par leurs cotisations et leurs dons, les adhérents assurent 65 % des recettes de l'association.

Les visiteurs financent les 35 % restant, en grande partie par leurs dons (29 % des recettes), alors que leurs achats sont plus anecdotiques (6 %).

Comme chaque année, la municipalité de Montigny-Montfort participe pour 400 € à l'achat de matériaux (sable, chaux, etc.).



Au fil des jours – Saison 2024

Hiver 2023-2024



Le nettoyage de l'extrémité sud du fossé oriental, sous la tour de l'est et le pont fixe, fait apparaître, encore enfouis sous les gravats, les vestiges d'un mur d'enceinte (Sa) et l'exutoire d'un conduit d'évacuation d'eau (Voir plan page 7).

16 mars



Pierre Gadala, Aline Thiery et Laetitia Lefebvre (photographe) postent les bulletins annuels et les convocations à l'Assemblée Générale du 6 avril prochain.

23 mars

Le mur de soutien du pont fixe subit un petit nettoyage avant qu'une brèche en formation soit rebouchée (André Cherblanc).



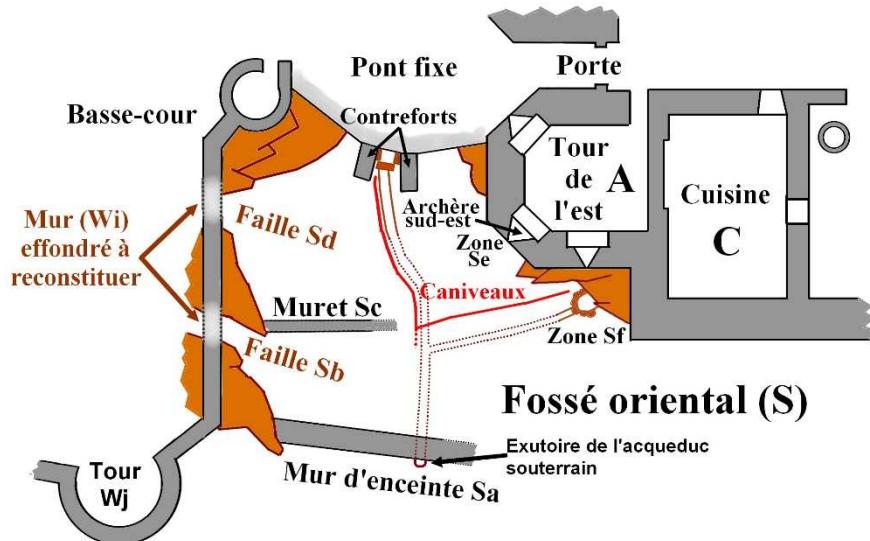
24 mars



Notre vieux barnum a souffert des intempéries et est devenu inutilisable. Une nouvelle protection pluie et soleil est nécessaire. André s'en charge dans un mouvement artistique.



Le nouvel abri trouve sa place à l'extrémité du fossé oriental (S). Ce sera la principale zone des travaux de déblaiement de la saison 2024. Au premier plan : vestiges du muret (Sc).



A ce niveau, les gravats sont beaucoup plus terreux : ancien jardin ? (Alain Rousselet et Aline).



Un petit caniveau constitué de tuiles de récupération est mis au jour. Il évacuait les eaux pluviales tombées des toits.

25 mars



Dans la basse-cour, Alexandre Beliaeoff finalise le parapet de la citerne. Il faudra encore en faire les joints.

Le muret de soutènement du terrain (Sc) part du bord de la faille (Sb) en direction du bâtiment de la cuisine (C).



6 avril



Dans le fossé S, Yvonne Chevallot s'attaque à la végétation envahissante.



Gérard Poullain nettoie les replats de la roche.



Tandis que François Trébuchon commence le dégagement des gravats entre les deux contreforts.

Assemblée Générale Mons fortis :



22 adhérents sont présents et 21 autres sont représentés sur le total des 70 membres que compte l'association en 2023.

Bruno Lachaume, notre président, n'ayant pu être présent, c'est Pierre Gadala, trésorier qui accueille les participants et conduit les débats, dont le détail est envoyé par mail ou par la poste à chaque adhérent.

Les trois membres du conseil d'administration sortants sont réélus à l'unanimité : Yvonne Chevallot, Bruno Lachaume et Gérard Vincent.



La réunion se termine par le pot de l'amitié et est suivi d'un Conseil d'Administration qui reconduit dans leurs fonctions tous les membres du bureau.

7 avril



Trois responsables des scouts de Haute-Saône (Gray et Vesoul) prospectent la région pour un camp à la fin du mois d'août. Nous leur confirmons la possibilité de les recevoir et les invitons à partager notre repas.

21 avril



Visite de quelques membres de l'association du château de Montfort en Limburg (Pays-Bas). Ils sont particulièrement intéressés par l'architecture, le pont-levis et les voûtes et bien sûr par "leur" princesse Amélie.

9 mai



Un club de voitures Caterham fait étape au château. A l'issue de la visite, ils laissent un peu plus de 100 € à l'association.

10 mai

Le lendemain, nous sommes très honorés de la visite de Christian Rémy, agrégé de l'université, docteur en histoire médiévale et spécialiste des châteaux de Géraud de Maulmont, accompagné de sa fille, future conservatrice de musée.



Ils parcourent le château de fond en comble et font des centaines de photos. Quelques jours plus tard, nous recevons le texte promis sur Géraud de Maulmont et le château de Montfort (Voir page 20).

17 mai



Stéphan Baczkiewicz prend soin des espaces verts. Notons la présence d'orchidées dans la basse-cour.



Pour assurer la sécurité de la basse-cour, le mur (Wi), effondré à l'aplomb de deux failles, doit être reconstitué.



Faille Sb : Un coffrage est mis en place. Il servira d'appui au premier rang de pierres du futur mur.



Faille Sd : Le mur sera supporté par deux arcs composés de claveaux de récupération (André).



26 mai



Bienvenue à Mahalia Lemaître, venue expérimenter les plaisirs du déblaiement...



... et de la conduite du tracteur. Espérons qu'elle y prenne goût !

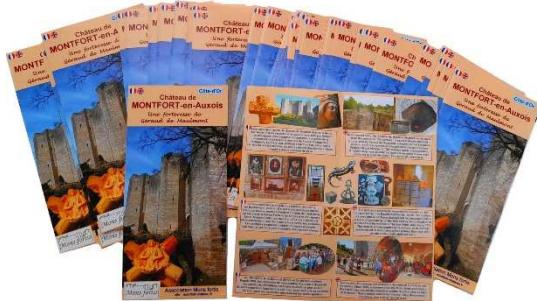
5 juin



L'association reçoit la nouvelle équipe de l'Office du Tourisme de Montbard : Camille Beaume, Cynthia Crétier et Hajar Abba.



Après la visite du site assurée par Bruno Lachaume et Alain Rousselet, nous partageons avec elles un repas dans une ambiance très conviviale.



Nous leur remettons aussi quelques dépliants du château qui viennent juste de nous être livrés. Deux visites sont programmées par l'O.T. les 26 juillet et 29 août prochains.

22 juin



André, aidé de Clément Oriol cordiste, reprennent l'éclairage de l'intérieur du puits.

28 juin



Tandis qu'Alexandre pose les premiers rangs de pierres sur l'arc qui enjambe la faille Sd...



...Gérard P. débroussailler le rocher au pied du grand chêne.



Aline et Mahalia trient le sable au pied de la tour de l'est (Zone Sf).

30 juin



Jour d'élection et de fortes pluies. L'occasion de nettoyer et de remettre en service le caniveau d'époque 17^e siècle, formé de tuiles de récupération (Robert).

1^{er} juillet



Premier jour de la session de deux semaines de travaux, qui concernent :

- L'extrémité du fossé oriental (S), dont le socle rocheux est dégagé de la végétation et de la couche de terre et de gravats.
- Le mur d'enceinte (Wi) de la basse-cour à l'aplomb des deux failles (Sb et Sd).
- La tour d'angle nord-est de la basse-cour (Wj) qui connaît ses premiers dégagements.

6 juillet



L'accueil des visites de l'après-midi est assuré par Marie-Reine Belin, Laetitia et Chantal Broisseau.



34 visiteurs parcourent le site. Ils rapportent 147 € d'achat et de dons.



Le même jour, nous avons la visite des cavaliers du Poney Club du Moulin, habitués des lieux. Ils organisent un pique-nique dans le verger.



Pour la troisième fois, Benoît Bourdel et ses amis organisent leur soirée festive, gastronomique et musicale. Ils sont 60 cette année et laissent 300 € à l'association.



André reconstitue la base extérieure de l'archère sud-est du rez-de-chaussée de la tour de l'est (A3).

Semaine du 8 au 13 juillet



Alain explore le haut de la voute de la tour de l'est (A4), avant la mise en place d'une étanchéité (feuille plastique entre deux couches de sable).



Le 13 juillet nous recevons Christian Corvisier, docteur en architecture médiévale.



Benjamin Werkoff et André hissent au premier étage de la tour de l'ouest (M4) les pierres nécessaires à la finalisation de l'archère sud-est.



Il est accompagné de Bruno Lestrat, président de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de l'Aisne Méridionale (ASPAM), qui restaure le château de Berzy-le-Sec. Cette association organise des stages de poterie et Bruno Lestrat est très intéressé par notre collection de carreaux de sol bicolores.



Benjamin assure le 14 juillet une dernière petite visite privée avant de regagner Arles et ses postes de responsable de la valorisation de l'habitat et de la revitalisation du centre-ville d'Arles et de chef de projet du dispositif Petite Ville de Demain.

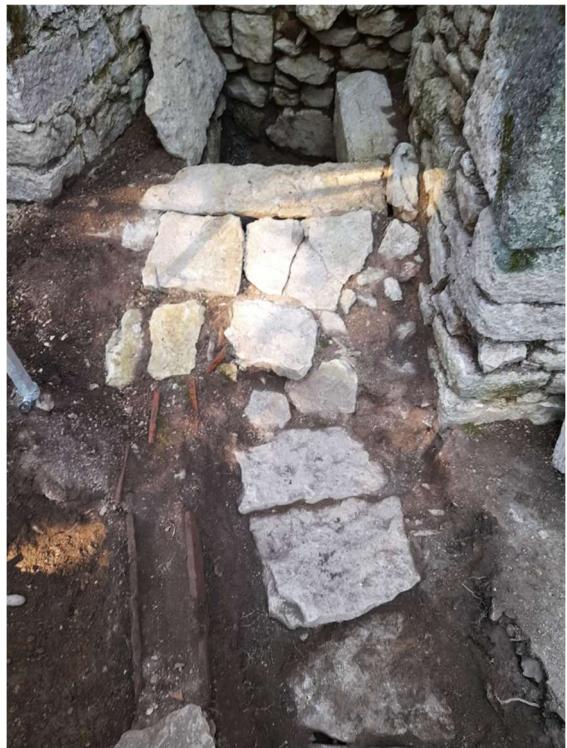


Les dégagements se poursuivent à la base de la tour de l'est (zones Se et Sf) (Aline).

Session du 29 juillet au 10 août



Au niveau des jardins du 17^e siècle (Princesse Amélie), les déblaiements arrivent à l'extrémité du fossé S (Robert Broisseau, Aline et François).



Un avaloir situé entre les deux contreforts évacuait l'eau de pluie par un aqueduc souterrain vers le fossé.

Sans doute bouché, il a été remplacé par le caniveau en tuile (voir page 7).



De la même façon un autre avaloir est retrouvé dans la zone Sf. Situé sous les "fenêtres" de la cuisine, il est rempli de fragments de vaisselle. Son aqueduc souterrain rejoint celui de la page précédente. Il a aussi été remplacé par un caniveau fait de tuiles récupérées.



Le sol de la petite tour Wj est entièrement dégagé. Il est constitué d'un beau dallage de pierres plates. Par crainte du gel il sera recouvert d'une couche de sable.



Peu à peu le mur Wi s'élève sur l'arc fait de claveaux de récupération.



Une très grosse pierre plate est extraite de la faille Sb (André).



Dans l'angle sud-est de la basse-cour, Gérard Vincent poursuit le dégagement du sol du bâtiment agricole (étable ou écurie). Travail fastidieux : la terre très tassée est mêlée de petites pierres et des racines des arbres avoisinants.



L'archère sud-est du rez-de-chaussée de la tour de l'est (A3) est reconstituée jusqu'au niveau du sol.

14 août



Arrivée à vélo d'un groupe de 18 jeunes scouts guides de France de Haute-Saône (Vesoul et Gray), accompagnés de 6 "chefs".



Ils installent leur camp pour une dizaine de jours dans la basse-cour. Le lendemain, ils visitent le château.



8 septembre



L'espace situé entre la cuisine et le bâtiment Wh est dégagé de la végétation et des gravats qui s'y entassaient.
Le projet est d'y installer une douche à l'usage des bénévoles.



Le décaissement du sol sous le montecharge permettra de le prolonger afin d'évacuer une couche plus profonde de gravats du fossé oriental (S). (André).

21 et 22 septembre

Journées Européennes du Patrimoine :

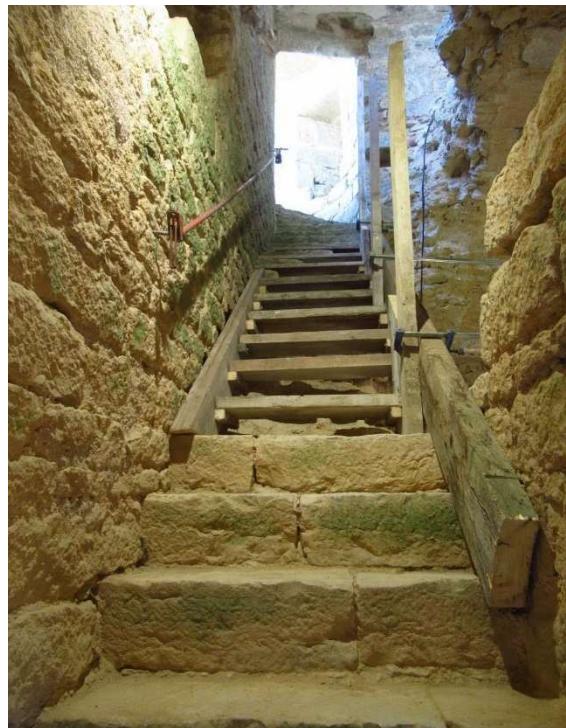


Plusieurs dizaines de nouveaux souvenirs à vendre sont fabriqués par Frédéric Broisseau (un grand merci à lui) : décapsuleurs, yoyos, stylos, crayons, magnets en bois, etc.



115 visiteurs répartis sur les deux journées ont pu apprécier l'avancée des travaux, notamment dans le fossé oriental. Ils laissent 430 € à Mons fortis, dont 240 € de dons.

Fin septembre, octobre



Dans la tour centrale (N3), les marches de l'escalier menant de la "salle des gardes" à la grande salle seigneuriale du premier étage, récupérées par les démolisseurs, sont reconstituées en bois.



L'auvent situé en haut et à l'intérieur de la porte d'entrée du château est supprimé. Les éléments récupérés serviront à abriter la bétonnière installée dans le passage



Le haut de la voute de la tour de l'est (A4) est maintenant hors d'eau. L'échafaudage situé dans la cuisine (C) est démonté.

Dans cette même cuisine, la base du mur qui la sépare de la tour de l'est est dégagée. Ce mur sera reconstitué afin de créer un local fermé destiné à l'association Mons fortis, à la conservation de ses archives et des objets en partie déposés à la mairie de Montigny.



La porte de la tour de l'est doit être reconstituée. Après en avoir dégagé la base, Alexandre commence la taille des pierres des deux montants.



Les trois premières assises du montant gauche sont rapidement en place.



Le sol dallé de la petite tour Wj (voir page 15) a reçu une couche de sable de protection contre le gel.



L'entreprise Giboulot de Créancey récupère sur le parking une grande quantité de cailloux stockés depuis plusieurs années.

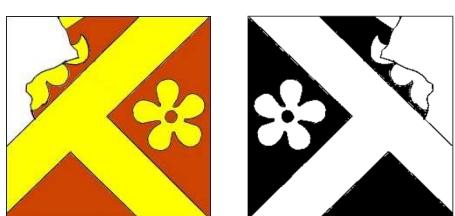
Concassés, ils serviront à la restauration d'un peu plus de 500 m de "chemins blancs" de la commune.

Carreaux de sol et objets

Le tri des gravats du fossé est (S) fournit de nombreux fragments de carreaux de sol bicolores glaçurés déjà connus, notamment un beau cerf presque entier, mais brisé en deux parties.



Trois fragments d'un nouveau carreaux qui n'a pas d'axe de symétrie. Si l'on suppose qu'un type symétrique existe bien, on peut imaginer ce genre de décor :

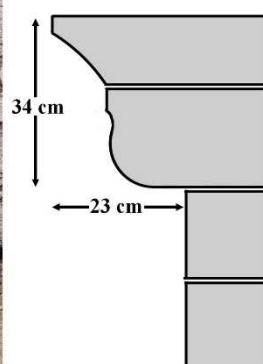


de symétrie. Si l'on suppose qu'un type symétrique existe bien, on peut imaginer ce genre de décor :

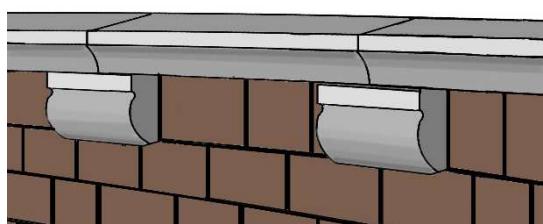


Une bille de 2 cm de diamètre a été glaçurée comme le sont les carreaux de sol. Elle porte les trois marques du petit trépied sur lequel elle était posée dans le four. Le jeune Frédéric Louis, fils de la princesse Amélie, a-t-il joué avec ?

Quelques pierres taillées peuvent provenir de la démolition du début du 19^e siècle, mais aussi de celle ordonnée en 1597 par le roi Henri IV, mais heureusement interrompue par l'intervention de Louise Julienne d'Orange Nassau, sœur de la princesse Amélie.¹



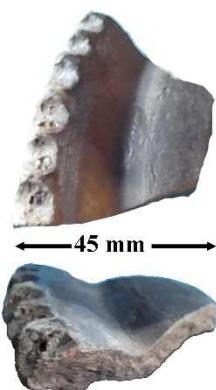
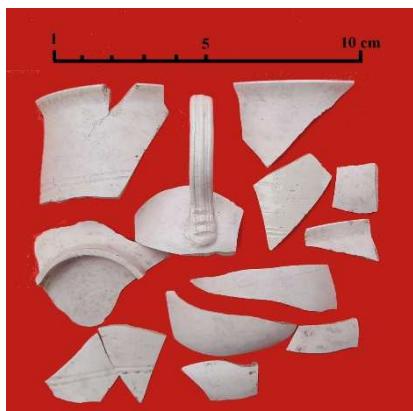
C'est le cas de pierres constituant la partie la plus haute des murs : modillons (corbeaux) qui soutenaient une corniche.



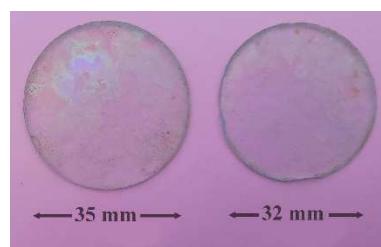
Une petite monnaie très usée semble être un vingtième d'écu en argent, de Louis XV.



¹ Voir le bulletin Mons fortis n° 24 de 2020, page 26.



Parmi les restes de faïence et de céramique : les éclats d'une petite tasse, un pot à pharmacie et le fragment d'un couvercle festonné.



Deux éléments en verre :
Ce qui semble être "l'oreille" d'une salière-poilrière en verre moulé. Plus inattendu : deux verres de lunette.
Objets qui peuvent ne pas être très anciens.



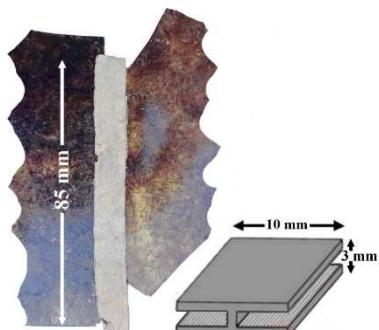
Et encore un tout petit fragment en os, percé d'un trou.



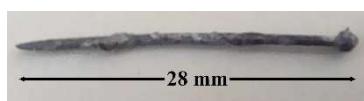
Une boucle métallique (de baudrier ? de chaussure ? de ceinture ? de harnais ?).
Le fer d'une binette oubliée par un jardinier.



Un petit fragment de plomb de sertissage d'un vitrail.



Divers autres objets métalliques : anse de seau, fer à cheval, fauille, ciseaux, clés, clous et pitons de fixation et même une épingle à tête.





Poteries médiévales : la moitié d'un grand bassin avec anses, un petit pot de 6 cm de hauteur, cols de flacons, anses de pichets.



Un jeton de compte "au dauphin" (1300-1500) porte la mention : "Le noble et fier [poisson]"

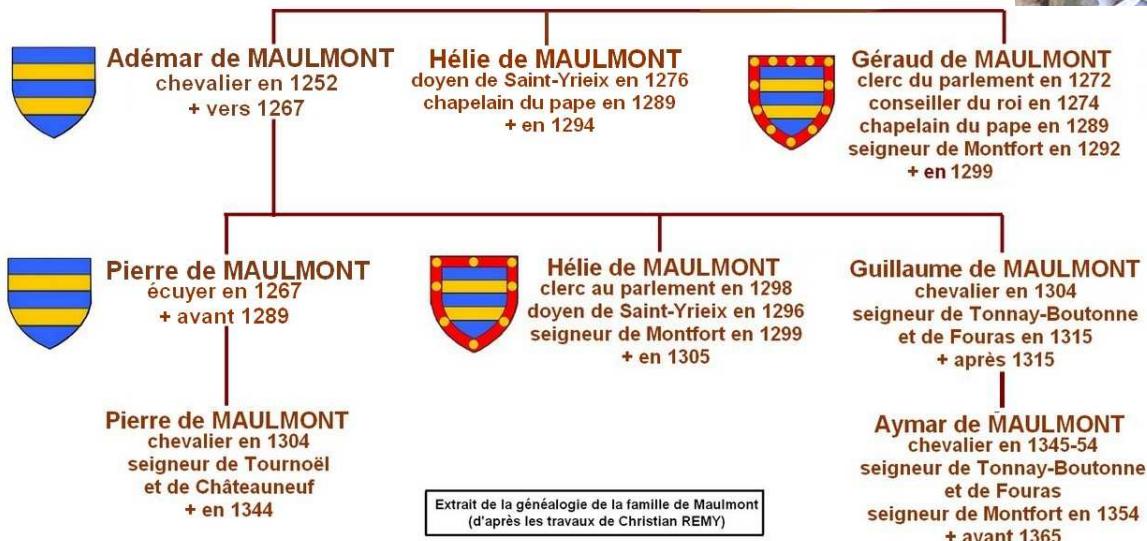
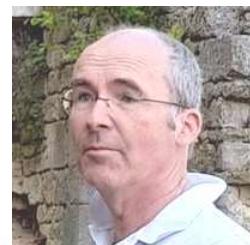
THE: ROBLE: ET: RIER

A partir de très nombreux fragments de vaisselle, quelques assiettes et plats ont pu être en partie reconstitués.



Géraud de Maulmont et le château de Montfort

(Christian Remy)



« *Girard de Maulmont, homme puissant, grand clerc et ayant grand autorité auprès du roi, usoit de l'art de négromancie ; lorsqu'il batissoit son nouveau chasteau, il faisoit venir en une nuit, plus de pierres et de chaux qu'il n'en employait en un mois et qu'il alloit aussi en une nuit de son hostel de Bourdeille à Paris* ». Voilà ce que disait l'évêque de Saintes, interrogé comme témoin, dans une procédure relative au château de Bourdeilles en 1468. Un autre témoin, prêtre de 55 ans, affirme avoir entendu dire par les anciens, que « *maître Giraud de Maulmont fit bâti le chastel à présent comtal en la partie où estoient les hôtels des gentilhommes de la baronne et qu'il usurpa entre autres l'hôtel des Hélie* ».

Ces deux témoignages esquissent le portrait d'un personnage singulier dont les actes, dans le dernier tiers du XIII^e siècle, trouvent encore un écho dans les esprits du milieu du XVe siècle. De fait, maître Géraud de Maulmont est un personnage complexe, multitâches, polyvalent : tout à la fois chanoine, chapelain du pape, conseiller des puissants, chargé de missions, créancier, constructeur.

De formation juridique, il entre au service des puissants : les vicomtes de Limoges, ceux de Rochechouart, de Turenne ou de Thiers, les comtes d'Artois et de Poitiers, puis le roi de France lui-même (sous Philippe le Hardi puis Philippe le Bel). Il intègre notamment le parlement de Paris, mais sert aussi le pape et intègre différents chapitres ecclésiastiques. Durant sa longue carrière politique, il cumule les fonctions et capitalise d'importantes ressources financières, qui lui permettent de devenir bailleur auprès des puissants. Il parvient aussi à cumuler les seigneuries : celles de Châlucet (...1272 / 1275-1299), de Châlus-Chabrol et de Courbefy (1280-1299), de Montfort en Bourgogne (...1286-1299) ; il parvient à se faire remettre (par son frère) la moitié du *castrum* de Bourdeilles (1283-1299) ; il possède une partie de la seigneurie de Saint-Pardoux (1277-1299) ; il accapare Thiers et Montguelhe en Auvergne (jusqu'en 1293). Il détient également des fonds dans le *castrum* et la vicomté de Rochechouart (...1262-1269), dans les enclaves poitevines du Limousin, à Châlus (→Châlus-Maulmont, dès 1268 ?), à Aixe-sur-Vienne (...1293-1299) ; son testament le dit aussi détenteur du vieux *castrum* de Bré (...1299) et de la seigneurie poitevine de Bourg-Archambault (...1299). Il disposait également d'un hôtel dans la rue du fossé Saint-Germain, à Paris (...1278-1299), de biens dans la Cité de Limoges (...1299), et une source postérieure le dit seigneur de *Mimato*, de *Barriis* et de *Sancte Fidele* (...1299), qui restent non identifiés et ne sont peut-être que des lectures fautives.

Dans plusieurs de ces possessions, Géraud de Maulmont a financé la construction de résidences remarquables, à la fois par le luxe et la démesure, mais aussi par la grande cohérence de conception qui les caractérise : plans quadrangulaires à tours de flanquement, logis voûtés en croisée d'ogives sur piliers,

revêtements de sol en carreaux vernissés ou faïencés, mais surtout fréquence d'un mur-écran du côté de l'attaque. On peut ainsi lui attribuer, au minimum, la paternité des châteaux de Châlucet, Châlus-Chabrol et Maulmont, Bourdeilles, Courbefy et, sans doute, de Montfort.

Mais hormis quelques mentions fugaces, aucun texte ne donne la titulature complète de Géraud de Maulmont ou ne mentionne de chantier en cours. Ce sont des documents postérieurs qui permettent d'échafauder une identification : le contenu de son testament et le règlement de sa succession, qui nous livre l'ensemble de ses possessions, mais aussi des témoignages oraux, véhiculés par la *vox populi*, lors de procès instruits dans la seconde moitié du XV^e siècle et qui évoquent le souvenir de cet homme qui, deux siècles auparavant, avait impressionné ses contemporains, en Limousin et en Périgord, par l'aisance et la détermination avec laquelle il s'était montré capable de mener à bien ses chantiers. Ce sont surtout les similitudes typologiques et architecturales à l'œuvre dans toutes ses constructions qui permettent de lui en attribuer la paternité, qu'il ait agi en simple commanditaire ou qu'il ait été jusqu'à exiger des composantes précises à ses maîtres d'œuvre. Enfin, un dernier argument est venu s'ajouter au faisceau d'indices déjà rassemblés, avec les fouilles réalisées dans le palais du château haut de Châlucet, en 1999-2000. En effet, parmi les centaines de carreaux de pavement découverts *in situ* ou dans des couches d'effondrement des étages des logis, le Bureau Hadès a identifié des exemplaires héraldiques aux armes des Maulmont, mais avec une brisure périphérique (*d'azur à deux fasces d'or, à la bordure de gueules, semée de douze besants d'argent*). Le rapprochement de ce motif héraldique, peint à l'aide d'une technique de proto-faïence, avec une empreinte de sceau clairement attribuée à Géraud de Maulmont a permis de valider à la fois la datation du carreau et l'identité du commanditaire. La construction de ce château neuf, menée tambour battant dans les années 1275-1290, en quelques phases dont le rythme a pu être reconstitué, fournit donc un jalon essentiel en matière d'architecture castrale, tant pour les baies à vitrage fixe, les cheminées, les nervures de voûtes, les pavages de carreaux, que pour les mâchicoulis, les crénelages ou les archères cruciformes.

Quant à Montfort, les mentions sont peu nombreuses : un acte original de 1286, émanant du prieuré de L'Artige en Limousin, place ce château dans la titulature de Maulmont ; puis un autre document limousin de 1289 le présente comme seigneur de Montfort, ce qui suggère que ce site avait une importance particulière dans son patrimoine ; l'acte de fondation du monastère de Dominicaines de Saint-Pardoux en Périgord le présente également comme tel, en 1292 ; un original artésien de 1296 le dit encore comme seigneur de Montfort ; enfin, son testament de 1299, perdu mais connu par différentes copies ou analyses partielles, évoque le château de Montfort parmi ses possessions. On peut signaler également que dans son testament de 1293, Hélie le vieux, frère de Géraud de Maulmont, évoque le duc de Bourgogne Robert II comme étant son seigneur, ce qui suggère qu'il tient des biens de lui (on ignore lesquels).

L'accession de Géraud de Maulmont à la tête de la seigneurie de Montfort ne saurait s'expliquer autrement que par une proximité avec le milieu ducal : or, il est le conseiller principal de la vicomtesse Marguerite de Bourgogne, veuve du vicomte Gui VI de Limoges après 1263. C'est donc dans cette période entre 1263 et 1286 que Maulmont s'est vu gratifié de la terre de Montfort, sans nul doute des mains du duc lui-même, peut-être au titre de ses états de service auprès de la vicomtesse ou alors pour son propre service. On peut encore noter qu'en 1306, à Limoges, lors de la prise en main par l'administration royale du patrimoine du défunt Géraud et de son neveu Hélie le jeune, la maison des Maulmont est appelée « maison de Montfort » (*in Civitate Lemovicas, in portico domui dicte de Montfort*). Le dossier Montfort s'arrête là. La suite est renseignée par la documentation bourguignonne : les neveux Pierre et Guillaume de Maulmont agissent comme seigneurs de Montfort à plusieurs reprises en 1314-1315, puis le site semble – en partie du moins – pris en charge par l'administration ducale via les châtelains de Montbard dans les années 1340-1360. De toute façon, on imagine mal – si tant est que la forteresse actuelle soit bien intégralement de Maulmont, ce qui resterait à affiner – comment un tel ensemble aurait pu être construit sans l'assentiment de l'administration ducale établie à Montbard.

Note de la rédaction : La version intégrale du texte de Christian Rémy, avec notes en bas de pages et analyses d'actes est disponible sur simple demande.



Testament de la Princesse Amélie (8 août 1628)

Au iour du mois d'aoust mil six cent vingt et huict, appr̄s midy, par devant moy Bertrand LORIN notaire roial gardenotte héréditaire à Montbard, s'est présentée treshault et puissante Princesse Amélie Princesse Palatine du Rhin, duchesse en Bavière de Juliers, Clèves et Bergues, comtesse de Valdenth, Sponhein, de la Mark et de Ravenspurg, née Princesse d'Orange, comtesse de Nassau, de Catzenelnbogen, Vianden, Dietz, Dame de Cuisseau et de Montfort, laquelle m'a dit et déclaré qu'en suite de l'acte par moy receu ce matin, contenant le pouvoir à elle donné par monsieur son treshonoré mary treshault et puissant Prince Frédéric Casimir Prince Palatin du Rhin, duc en Bavière, de Juliers, Clèves et Bergues, comte de Valdenth, Sponhein, de la Mark et Ravenspurg, Seigneur de Ravestein, elle avoit écrit et signé de sa main son testament en un papier clos avec un filet de soie noire cacheté de ses armes en vingt et six endroits avec cire d'Espagne rouge, lequel testament elle vouloit et entendoit valoir en la meilleure forme que faire se pourroit. Dequoy elle m'a requis acte pour servir en temps et lieu, que je luy ay octroïé. Et pour la validité desdits testament et acte, ladite Dame Princesse, de l'autorité cy dessus énoncé, a obligé et oblige tous et un chacun ses biens présents et advenir par les cours du Roy de sa Chancellerie au Duché de Bourgongne et toutes autres. Renoncant à tous droits généralement à ce contraire. Fait au Chatel dudit Montfort, bailliage d'Auxois, les an, jour et heure susdits, de présence de Wolfgang Henry de Steinallenfels, Frédéric Casimir ZIEGLER, Guillaume GORRELIER sieur de Saint Allambert escuier, maistre Joan COMPERAT et Jean BICARE ministres des églises réformées dudit Montfort et de Noiers, Timothée ARMET advocat au conseil privé du Roy et Lazare FEBVRE notaire roial à Couches, bailliage d'Autun, tesmoins à ce requis et appellés, qui se sont soubsignés avec ladite Dame Princesse et moy notaire.

Amélie Princesse Palatine

W.H. de STEINCALLENFELS F.C.ZIEGLER G.GORLIER J.COMPERAT Jean BICARE

T. ARMET

FEBVRE

LORIN notaire

W. ff. de Steigcullenfels. F. Riegler. Gorlier. Pompelet. Jean Bicaus

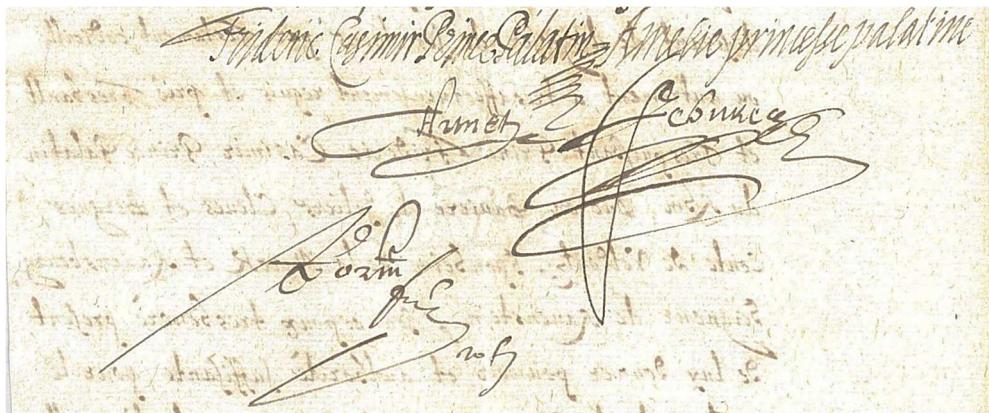
ff. de Henegouwen s. 5 Regius. 1000
Anne Feuillet

Formic
Bintz

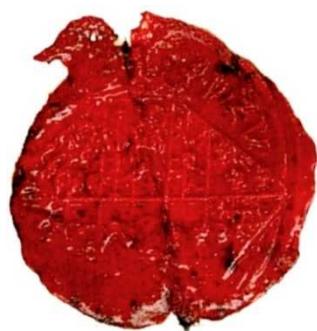
Le matin du 8 août 1628, Bertrand LORIN notaire à Montbard se rend au château de Montfort pour y recevoir le testament de la princesse Amélie d'Orange Nassau.¹

La princesse est alors âgée de seulement 47 ans. L'année précédente, à la fin du mois d'août 1627, elle a rendu visite, avec son jeune fils Frédéric Louis, à sa sœur Charlotte Brabantine, qui était en cure à Pouges-les-Eaux (Nièvre). A son retour à Montfort à la mi-septembre 1627, elle est prise "d'une violente fièvre" qui dure un mois et laisse craindre le pire.²

Dans un premier acte, son mari, Frédéric Casimir de Landsberg lui donne "*pouvoir et autorité suffisante, pour le testament et ordonnance de sa dernière volonté, qu'elle désire de faire.*"



L'acte est signé par le couple princier, le notaire et par deux témoins : Timothée ARMET, seigneur de la Mothe-sur-Dheune, avocat au conseil privé du Roi, demeurant à Couches³ (Saône-et-Loire) et "ancien"⁴ dans l'église protestante du lieu et Lazare FEBVRE, notaire royal demeurant aussi à Couches et probablement aussi protestant.



L'après-midi du même jour, la princesse Amélie remet au notaire le testament écrit de sa main sur une feuille double de papier, repliée en deux en forme d'enveloppe, fermée d'un filet de soie noire et sur laquelle elle a apposé 26 fois son sceau sur cire rouge d'Espagne.



Le notaire rédige alors directement sur le document (voir page précédente) un second acte attestant la remise du testament. Il est signé par la Princesse et le notaire, Timothée ARMET et Lazare FEBVRE, qui avaient déjà signé le pouvoir quelques heures auparavant.

Cinq autres témoins contresignent l'acte : Wolfgang Henry von STEINKALLENFELS et Frédéric Casimir ZIEGLER, qui sont probablement des aristocrates venus du Palatinat. Guillaume GORRELIER (il signe GORLIER), écuyer, sieur de Saint Allambert, Joan COMPERAT, ministre (pasteur protestant) de Montfort et Jean BICARE, ministre de Noyers.

¹ Archives de la maison royale des Pays-Bas. Archives de Guillaume d'Orange (A11e-XVIIh-2).

² Lettre de Timothée ARMET du 08/10/1627 à Charlotte Brabantine (Page perso Jean-Luc TULOT).

³ Depuis le 16^e siècle, Couches (au bailliage d'Autun) abrite une colonie de riches protestants suisses. Timothée ARMET gérait les possessions de la maison d'Orange en Bourgogne.

⁴ Membre élu du Consistoire, on dit aujourd'hui "conseiller presbytéral".

三

Au Nom de Dieu

Nous Amelie, par la gracie de Dieu, princesse palatine du Rhin, duchesse en Baviere de Julliers, Cleves et Bergues, contesse de Vienne, de la Marc et Ravensbourg, dame de Ravenstein, Sponheim, de la Marck et Ravensbourg, dame de Dietz, dame et baronne de Montfort et Cuisaul, sachant quil convient a tous de mourir une foix, mais ignorant l'heure de notre mort et desirant avant icelle soulager notre esprit par une disposition derniere de notre volonte, ensuite du pouvoir a nous donne par Monsieur notre tres honore espous, par acte receu LORIN notaire royal a Montbard cejourduy huictieme d'aoüst mil six cent vingt et huict, Nous avons fait le present testament escript et signe de notre main. Premièrement, nous rands graces immortelles a Dieu, pere de nostre Seigneur Jesus Christ, de se que par sa misericorde infignie il luy a pleu de nous honorer de de sa cognoscance et nous esrire et adopter en son fils bien aymé, au nom et par le merite duquel, nous le supplions tres humblement quil nous veille gratuitement pardonner les offenses infignies que nous avons commises et commettions incessamment a l'encontre de sa Majesté divine, nous regardant en iceluy seullement, que nous croions unique mediateur de notre redemption, espérant de le voir en sa chair au jour de la resurrection, pour le glorifier éternellement avec les bien heureux. Et pour les biens temporels quil a pleu a sa bonté de nous despartir, nous avons nomté et insritué, nommons et instituons nostre (légitime et universel) héritier, Frédéric Louys prince Palatin du Rhin, notre cher et unique fils, auquel nous délaissons tous et un chacun nos biens meubles et immeubles, présents et advenir quelquonques, en quoy qu'ils consistent et quelque part quil soient assis et situés, soient seigneuries, rantes, pansions ou autres droits, noms et action entre lesquelles nous entenedons estre compris les derniers rontres, pris et recus par Monsieur notre très honoré mary, lesquels il restitura a nostre cher fils. Et pour la garde noble¹ de notre dict cher fils, nous le prions très humblement de la vouloir accepter, très assurée que nous

¹ Droit accordé au survivant de deux époux nobles, de jouir des biens des enfants. Au moment de la rédaction de ce testament Frédéric Louis n'est âgé que de 9 ans.

sons qu'il ne peut estre sy bien ailleurs que sous sa conduite, singulièrement pour l'eléver en la crainte de Dieu et en la foy de notre seigneur Jésus Christ et vraye religion de laquelle nous faisons profession, se que nous désirons principalement. Pour ce, nous luy léguons et délaissans l'usufruit de tous nos biens susdicts jusques à ce que notre cher fils ait atteint l'age de vingt ans ou ait trouvé party par mariage, moiennant lequel usfruira Monsieur son pere, nostre très honore espous le nouira et entretiendra selon qu'a sa qualité appartient et ou il ariveroit, se que Dieu ne veille, qu'avant que notre cher fils eust atteint l'age suffisant pour son bien gouverner, Monsieur notre très honore mary vint à décéder, nous prions très instamment et bien humblement Monsieur le Prince d'Orange, notre très cher frere, de vouloir succéder en ceste charge de tuteur de notre cher fils, son neveu et luy tenir lieu et ranc de pere et en tous cas, soit qu'il plaise à Dieu de conserver Monsieur notre très honore mary ou autrement en disposer, nous voulons et entendons qu'avec luy ou avec notre très cher frere Monsieur le Prince d'Orange, notre amé Messire Jean de Peterstorff, chevalier, seigneur hereditaire de Cami soit contueur à notre cher fils pour régir sa personne et ses biens suivant l'affection singuliere qu'il nous a tesmoygné en nos plus grandes afflictions et laquelle nous nous promettons qu'il continuera volontairement à notre cher fils, lequel s'il plaisoit à Dieu d'apeller avant Monsieur son pere, nostre très honore espous et sans anfans, nous voulons en se cas, que tous nos biens susdicts, tant meubles qu'immuebles et deniers sy dessus mentionnés touchés et retenus par Monsieur notre très honore mary, avec le pur don nuptial appellé en allemand Morgengag¹, retournent à Mesdames nos très chères seurs germanes², savoir la moitié du totage à Madame l'Electrice palatine douairière et à ses hoirs, l'autre moitié à Mesdames les duchesses de Bouillon et de la Trimo et contesse de Hanau et à leurs hoirs, les déclarant en ce cas nos héritières, suivant les portions susdictes, réserve néanmoins

¹ Textuellement "présent du matin" : Présent que le mari fait ordinairement

¹ Textuellement "*présent du matin*" : Présent que le mari fait ordinairement le lendemain des noces à sa femme pour ses menus plaisirs.

² Sœurs germaniques : de mêmès père mère (Charlotte de Bourbon-Vendôme), Amélie a d'autres demi-sœurs et leurs des autres mariages de son père Guillaume le Taciturne.

² Sœurs germanines : de mêmes père et mère (Charlotte de Bourb
a d'autres demi-frères et sœurs des autres mariages de son pè

tousiours que Monsieur notre très honore mary jouira sa vie durant de l'usufruct de tous nos dictz biens, desquels nous prohibons et deffisons par exprès, quaucun invantaire soit fait en ostant par se présent testamentant la cognosance à tous juges et offisiers, ausquels autrement elle pourroit apartenir, et ou il conviendroit d'inventorier quelques uns de nos meilleurs meubles, comme pierteries, bagues et joflaus, pour les conserver à notre cher fils, voulons que le dict inventaire se fasse entre Monsieur notre très honore mary et le dict sieur de Peterstorff, lesquels appelleront telles personnes quil advisoront plus à propos. Et en cas comme dit a été, que notre très cher fils vint à déceder, se que Dieu ne veille, avant Monsieur son pere notre très honore espous et sans anfans, nous voulons et ordonmons que notre village de Genay appartenant à notre baronnie de Montfort, demeure proprieterement au dict sieur de Peterstorff et aus siens, avec toute la justice haute, moieme et basse, revenus et drois seigneuriaux, sens aucune chose en retenir et réserver, moyennant quil paie la somme de deux mill huict cents et soissante et quince escus, qui est encore plus que nous ne l'avons acheté, puis quil est, après Dieu, l'unique authour de l'auquisition que nous avons faictes des deux baronnes de Montfort et Cuseau¹ et que nous r'avons pas seulement augmenté les revenus d'icelles, mais relevés c'une totale ruine. Révoquant par ceste notre disposition toutes autres précédentes, voulant que la présente demeure seule valable et sorte son plain et entier effect, nous réservant néanmoins le pouvoir d'ajouter ou diminuer par codisille à ce que dessus, ce que nous jugerons plus à propos, mesme pour se qui est des légaits pieus et autre recognoisances que nous voulons faire à nos serviteurs, domestiques et aux pauvres, et en cas quil ne se trouveroit à notre mort de codisille, nous remettons à la discréction et bonne volonté de Monsieur notre très honore mary de donner à chacun selon quil jugera avoir mérité, remenant aussy à sa prudence et bonne affection tout ce qui peut estre requis pour notre sépulture, priant Dieu de toute notre affection, quil le conserve longuement et heureusement avec notre cher fils et nous fass à tous éternelle miséricorde. Et pour valider ce que dessus, après l'avoir escrit de notre main, nous l'avons signé le jour susdict huitième d'aoüst mill six cent vingt et huict, en notre chateau de Montfort, bailliage d'Auxois en Bourgogne.

JOURNAL OF THE AMERICAN

¹Cuisseaux (Saône-et-Loire). Le couple princier vendra cette seigneurie en 1635 à Henri II de Bourbon, prince de Condé.

Les receveurs protestants de Montfort au 17^e siècle



Au 17^e siècle la seigneurie de Montfort appartient aux héritiers de Guillaume 1^{er} d'Orange. Tous sont protestants.



Pendant la guerre de 30 ans, sa fille la princesse Amélie d'Orange-Nassau et son mari Frédéric Casimir de Landsberg (portraits ci-contre)

séjournent au château de Montfort de 1625 à 1647. La seigneurie revient ensuite à leur fils Frédéric Louis, puis à leurs petites filles.

C'est donc naturellement que l'administration de la seigneurie est confiée à des protestants.

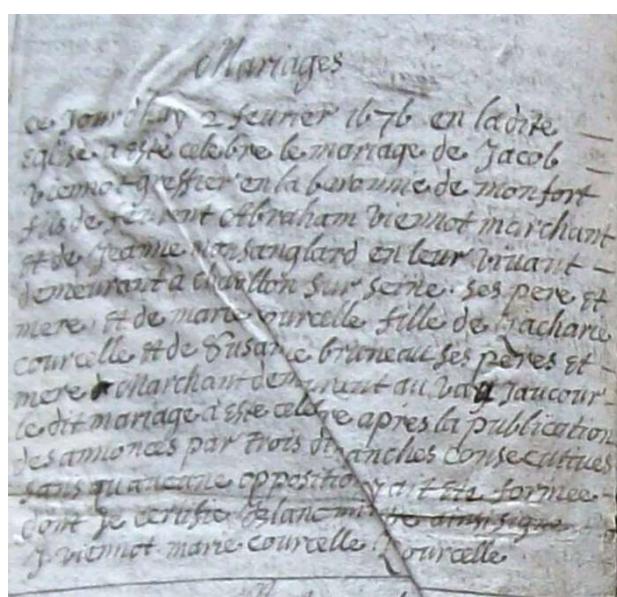
Depuis l'Edit de Nantes (1598), le lieu de culte officiel de la religion protestante est fixé, pour la région, à Sarry. Cette petite localité de l'Yonne est choisie en raison de la proximité de Noyers, où les princes de Condé possèdent des terres.

Une liasse d'actes protestants établis par les pasteurs de la communauté de Sarry a été découverte aux Archives Départementales de l'Yonne par Pierre LE CLERCQ.¹ Ils concernent la période du 26 juillet 1673 au 22 janvier 1685, année de la révocation de l'édit de Nantes.

Les feuillets sont rangés en désordre, mais on peut lire sur le plus ancien :

"Original des baptêmes, mariages et mortuaires de ceux de la religion portée par l'Edit, fait en l'église de Noyers qui se recueillent par l'autorité de Sa Majesté au bourg de Sarry, présenté au bailliage d'Avallon, 1675."

Les paroissiens protestants de Sarry habitent Noyers, Perrigny-sous-Noyers (un des villages de la commune d'Annay-sur-Serein), Argenteuil, Vézelay, Rouvray, etc. Les baptêmes sont célébrés dans le temple de Sarry, mais les défunt sont inhumés dans un cimetière du faubourg de Noyers.



Trois actes de ce registre concernent des officiers de la baronnie :

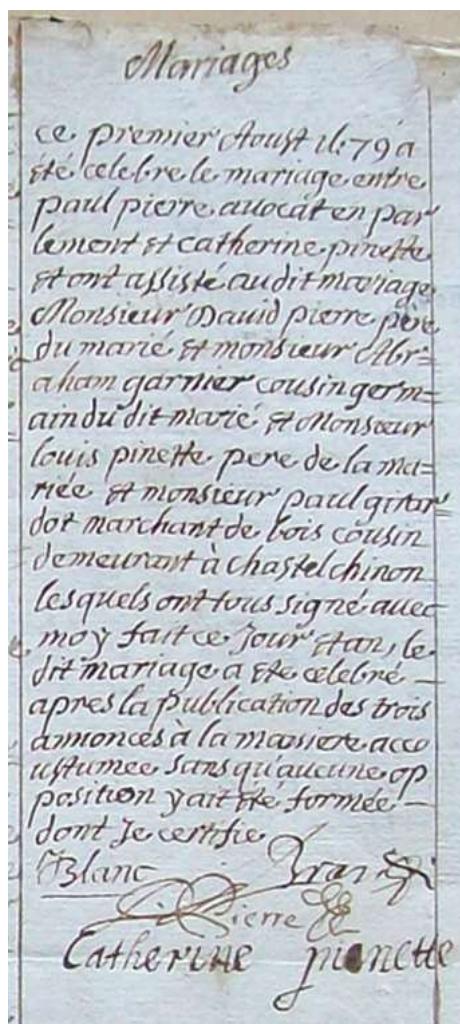
Le 2 février 1676, le mariage célébré par J. BLANC, pasteur, de Jacob VIENNOT greffier de la baronnie de Montfort.

Il est le fils de Abraham VIENNOT marchand à Châtillon-sur-Seine et de Jeanne MONSANGLARD, tous deux décédés.

Il épouse Marie COURCELLE fille de Zacharie COURCELLE et de Suzanne BRUNEAU, demeurant au Vault Jaucourt (actuel Vault-de-Lugny, village de l'Yonne).

¹ Bulletin de liaison de la Société Généalogique de l'Yonne (n°32, juin 1991).

Mariage de Paul PIERRE et de Catherine PINETTE

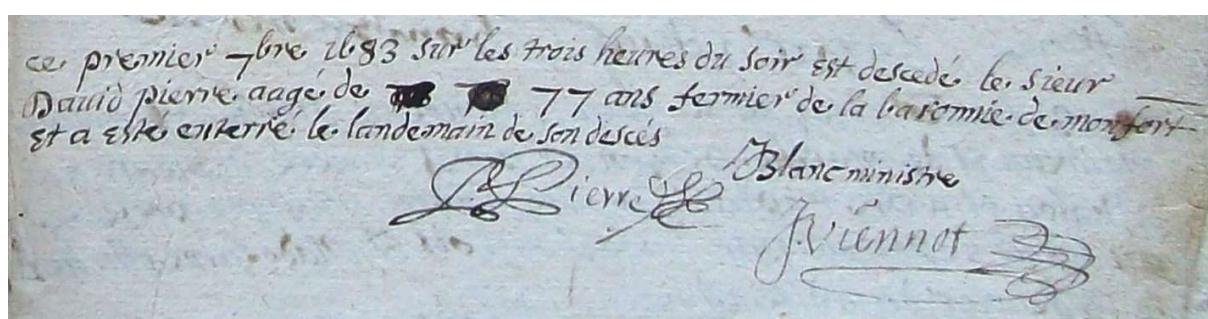


Ce premier aoust 1679 à
été célébré le mariage entre
Paul PIERRE, avocat en Par-
lement et Catherine PINETTE².

Et ont assisté audit mariage
Monsieur David PIERRE, père
du marié et monsieur Abr-
aham GARNIER, cousin germ-
ain dudit marié, et Monsieur
Louis PINETTE, père de la ma-
riée et monsieur Paul GIRAR-
DOT marchant de bois, cousin
demeurant à Chastel Chinon,
lesquels ont tous signé avec
moy fait ce jour et an. Le
dit mariage a été célébré
après la publication des trois
annonces à la manière accu-
stumée, sans qu'aucune op-
position y ait été formée.
Dont je certifie,

J. BLANC
P. GIRARDOT
P. PIERRE
Catherine PINETTE

Paul PIERRE sera receveur de la baronnie de Montfort à la mort de son père David PIERRE le premier septembre 1683 (acte ci-dessous).



Ce premier 7bre 1683, sur les trois heures du soir, est descendé le sieur
David PIERRE, aagé de 77 ans, fermier de la baronnie de Montfort
et a esté enterré le landemain de son descès.

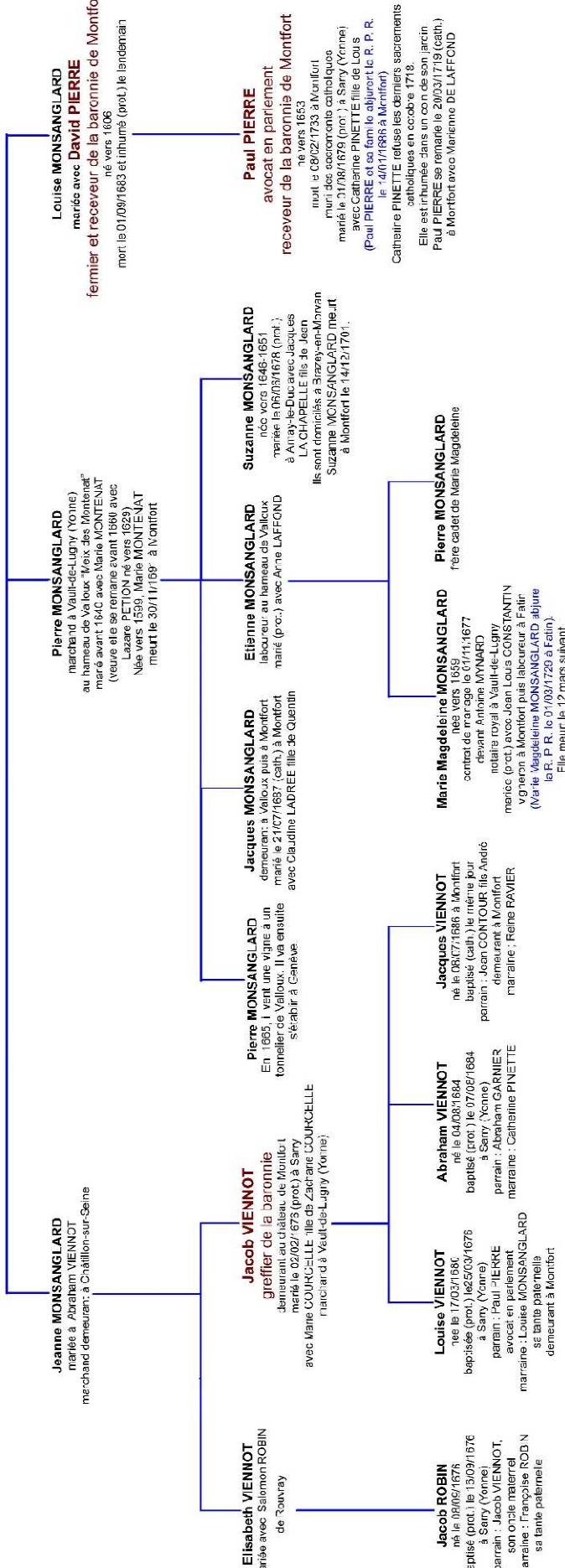
J. BLANC ministre

P. PIERRE [Paul PIERRE, fils de David PIERRE]

J. VIENNOT [Jacob VIENNOT, neveu de David PIERRE].

² Voir le procès intenté à son cadavre par Frédéric de la FOREST dans notre bulletin n° 17 de 2013 (page 42).

Familles MONSANGLARD, VIENNAT et PIERRE, fermiers et receveurs de la baronnie de Montfort



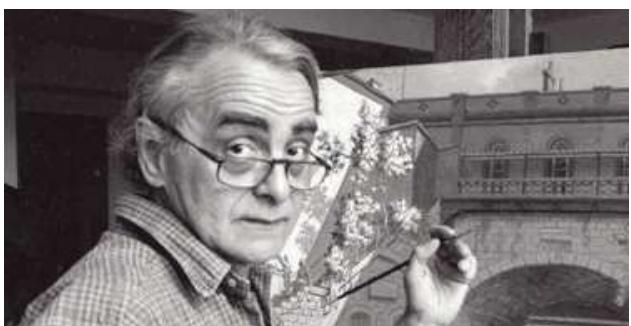
La grande fresque de la gare de Lyon



A Paris, "la fresque" de la gare de Lyon¹ surmonte les boutiques de la salle des pas perdus sur une centaine de mètres. Peinte en deux étapes différentes, il ne s'agit pas réellement d'une fresque, mais de peintures exécutées sur toile marouflée de 3 mètres de hauteur.



En 1900 la salle ne mesurait que 50 mètres de long. Jean-Baptiste Olive réalise les peintures des villes desservies par la ligne PLM (Paris-Lyon-Méditerranée) entre Lyon et Menton. Les voyageurs partant de Paris le soir, ne commençaient à voir le paysage que le matin à partir de Lyon.



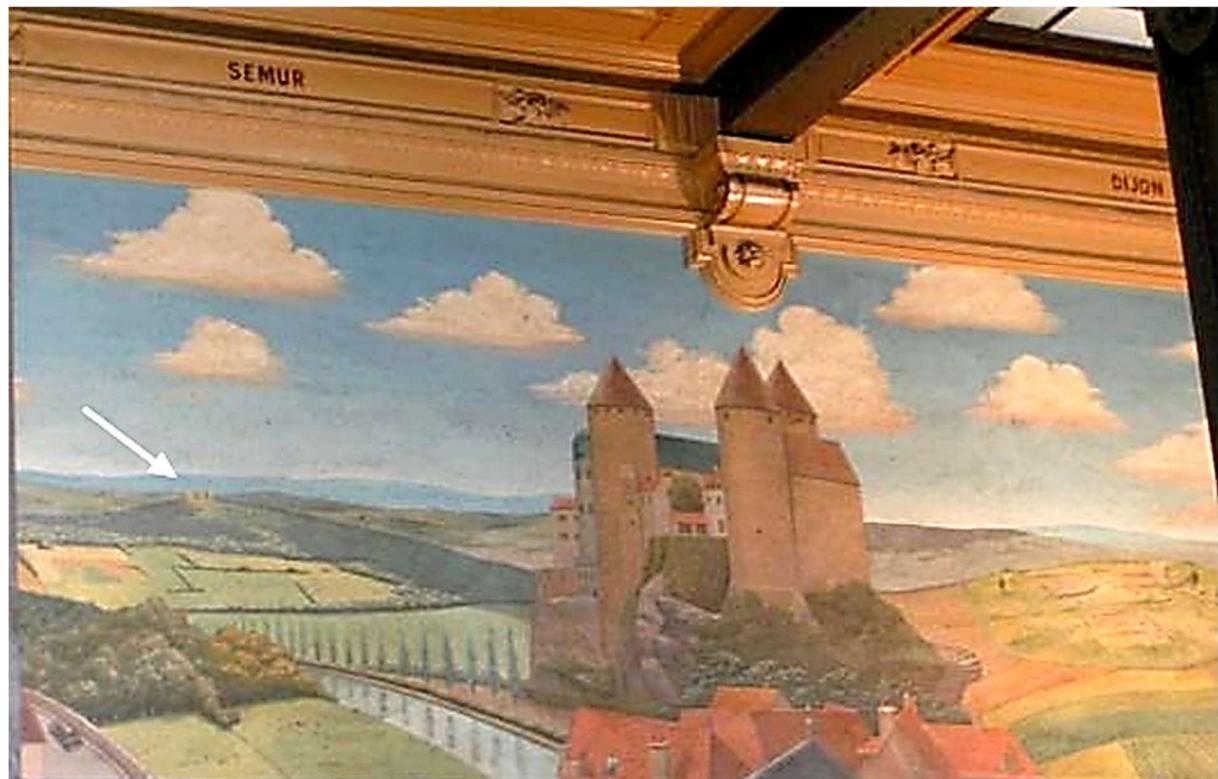
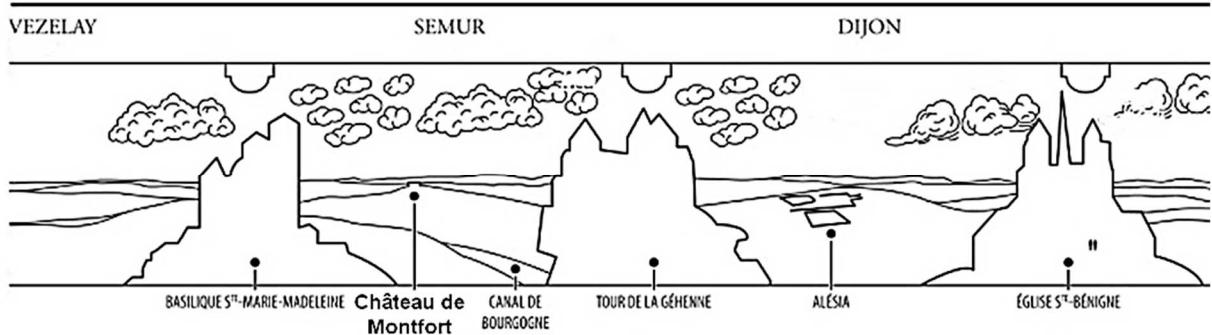
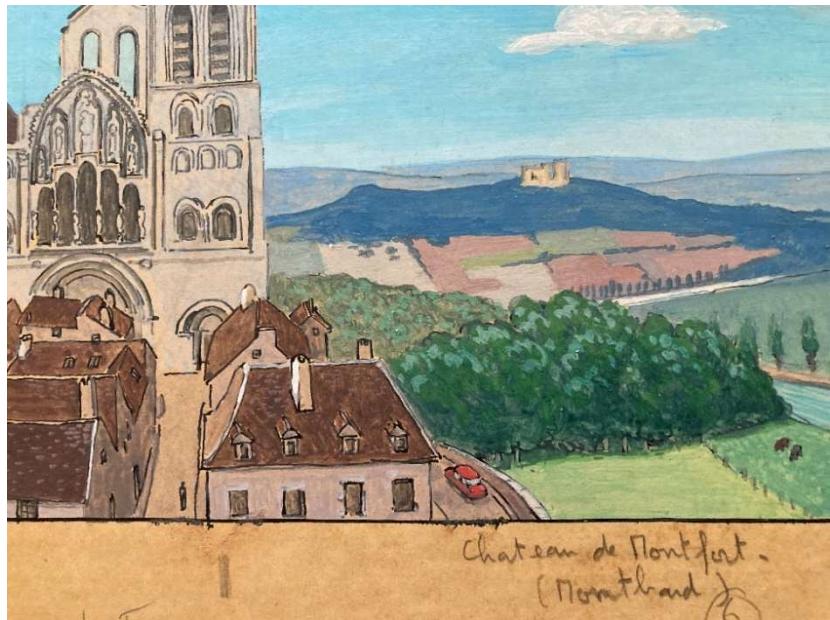
En 1980, la salle des guichets est rallongée. Jean-Paul Letellier, artiste peintre des ateliers Genovesio est chargé d'y ajouter, en 11 tableaux sur une longueur de 55 mètres, les villes proches de la ligne entre Paris et Lyon : Paris, Fontainebleau, Auxerre, Vézelay, Semur-en-Auxois, Dijon, Beaune, Autun, Tournus, Cluny et Paray -le-Monial.

Certaines villes représentées n'ont pas de gare directement desservie par la ligne Paris-Menton, c'est notamment le cas d'Auxerre, Vézelay, Semur-en-Auxois, Autun et Paray-le-Monial. En revanche Montbard, dont la gare est bien située sur la ligne directe, ne figure pas sur la fresque. C'est la SNCF qui a choisi les villes qui y sont illustrées.

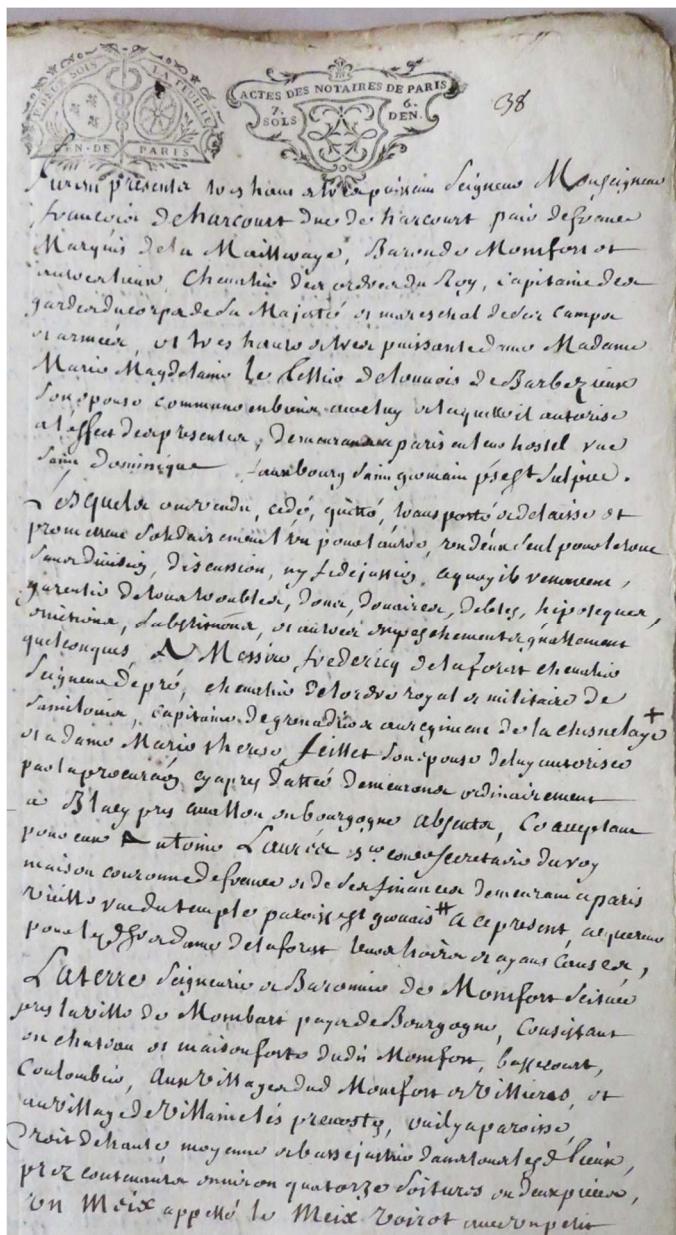
¹ La salle des fresques est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 28 décembre 1984.

Contacté en novembre 2023, Jean-Paul Letellier confirme que le château représenté en arrière-plan de Semur-en-Auxois est bien celui de Montfort. Il joint un extrait de la maquette qu'il avait réalisée en petit format.

Situé entre celui de Vézelay et celui de Dijon, le tableau de Semur-en-Auxois représente une vue "condensée" des tours de la ville et le canal de Bourgogne.



Acquisition de la seigneurie de Montfort par Frédéric de la Forest (19 mai 1731)¹



"Furent présents très haut et très puissant seigneur Monseigneur François de Harcourt, duc de Harcourt, pair de France, marquis de la Mailleraye², baron de Montfort et autres lieux, chevalier des ordres du Roy³, capitaine des gardes du corps de sa Majesté et mareschal de ses camps et armées, et très haute et très puissante dame Madame Marie Magdelaine Le Tellier de Louvois de Barbezieux, son épouse, communs en bien avec luy et laquelle il autorise à l'effect de ces présentes, demeurant à Paris en leur hostel rue Saint Dominique, faubourg Saint Germain paroisse Saint Sulpice.

Lesquels on vendu, cédé, quitté, transporté et délaissé [...] à Messire Frédéricq de la Forest, chevalier, seigneur de Pré⁴, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de la Chesnelaye #après Souvré# et de dame Marie Thérèse Feillet son épouse [...], demeurans ordinairement à Blacy près Avallon en Bourgogne, absents, coamptant⁵ pour eux Antoine Laurès, escuyer, conseiller, secrétaire du roy, maison couronne de France et de ses finances, demeurant à Paris, vieille rue du Temple, paroisse Saint Gervais [...] à ce présent, acquérant pour lesdits sieur et dame de la Forest, leurs hoirs et ayans causes, la terre, seigneurie et baronnie de Montfort, scituée près la ville de Montbard, pays de Bourgogne, consistant en château et maison forte dudit Montfort, bassecourt, [...]

Appartenantes lesdites terres, seigneurie et baronnie à messeigneurs et dame duc et duchesse de Harcourt du chef de madite dame, comme luy étans escheus entre autres choses, par la subdivision faite entre madite dame et monseigneur le duc de Chasteauthierry⁶ son nepveu, passé devant maistre Lefebvre

¹ Archives Nationales : ET/LXII/332. Ce document n'est pas communicable en raison de son mauvais état, il a été numérisé par le service des Archives Nationales.

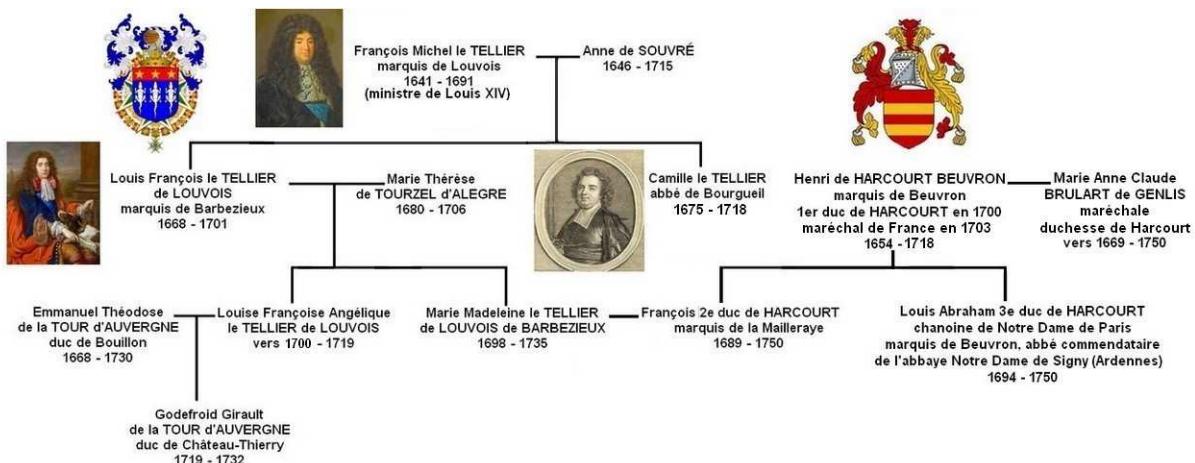
² La Malleraye-sur-Seine (Seine-Maritime).

³ Ordre de Saint-Michel et Ordre du Saint-Esprit.

⁴ Pré : actuellement Tour de Prés, commune de Provency (Yonne).

⁵ Empter : acheter.

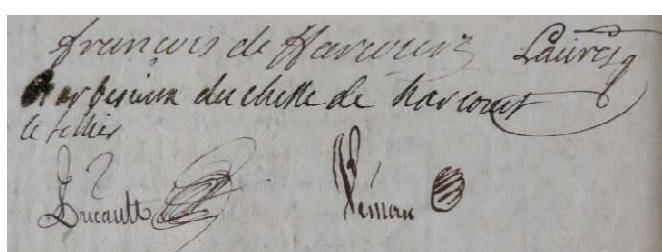
⁶ Godefroy Girault de la Tour d'Auvergne, duc de Château-Thierry est alors âgé de 12 ans ; il mourra l'année suivante. Il est le fils de Emmanuel Théodore de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon et de Louise Françoise Angélique le Tellier de Louvois, sœur de la duchesse de Harcourt.



notaire à Paris le dixhuit novembre 1721 des biens qui leur estoient escheus [...] des terres et maisons des successions tant de madame Anne de Souvré, marquise de Louvois et de Courtenaux, veuve de monseigneur François Michel le Tellier, marquis de Louvois, ministre et secrétaire d'estat, ayeule paternelle de madite dame duchesse de Harcourt, que de monseigneur Camille le Tellier⁷, abbé de Louvois, son oncle. A laquelle dame marquise de Louvois elles appartiennent [...] de sa part dans les fonds de la communauté d'entr'elle et ledit seigneur marquis de Louvois son mary, lequel avoit acquis ladite terre de mesdames les princesses d'Isambourg et de Linange⁸, filles et seules héritières de feu monseigneur Frédéricq Louis, prince palatin du Rhin, duc des deux ponts, par contract passé devant ledit maistre Caillet notaire le neuf mars mvi^c quatre vingt huit⁹. [...]

Cette vente faite [...] moyennant le prix et somme de **cent mil livres francs**.[...]

Fait et à Paris en l'hostel de Harcourt, l'an mvii cent trente un, le dix neuf may après midy et ont signés"

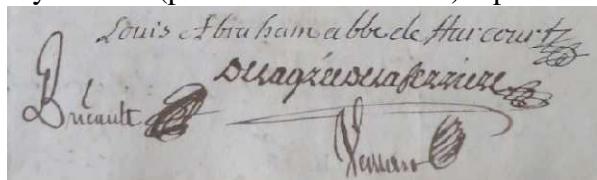


François de Harcourt
Barbesieux duchesse de Harcourt le Tellier
Laurès Bricault et Veillart [les notaires]

Le paiement est fait devant les mêmes notaires en trois versements, "en louis d'or, louis d'argent et monnoye ayant cours, compté, nombré et réellement délivré à la vue des notaires". Un premier versement de 50 000 livres le 6 juillet 1731, 30 000 le 18 septembre et 20 000 livres le 7 janvier 1732.

Pour les trois actes, Louis Abraham de Harcourt, marquis de Beuvron, abbé commendataire de l'abbaye Notre Dame de Signy, qui demeure à Paris à l'hôtel de Harcourt, rue des Saints Pères (paroisse Saint Sulpice) représente le duc de Harcourt son frère tandis que Esprit Joseph de la Grée¹⁰, bourgeois de Paris, demeurant rue Geoffroy Lasnier (paroisse Saint Gervais) représente Frédéric de la Forest.

Louis Abraham abbé de Harcourt
de la Grée de la Ferrière
Bricault Veillart



⁷ Camille le Tellier (1675-1718) "l'abbé de Louvois", fils du ministre Louvois, fut abbé de Bourgueil en remplacement de son frère Louis Nicolas le Tellier.

⁸ Charlotte Amélie de Deux Ponts (1653-1707), petite-fille de la princesse Amélie, mariée à Jean Philippe comte d'Isenburg et Elisabeth Christine de Deux Ponts (1656-1706), sa soeur, mariée en premières noces à Emich comte de Leiningen Dabo.

⁹ L'acte est passé devant Thibert et Caillet, notaires au Châtelet de Paris. (Voir bulletin n° 21 de 2017).

¹⁰ Esprit Joseph de la Grée, fils naturel de Louis de la Grée, sieur de la Ferrière.



